



ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)
Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)

MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRAL (MEM)

Enquête d'Évaluation (Avant-Projet)

Sixième Ronde d'Évaluation

INTRODUCTION À L'ENQUÊTE D'ÉVALUATION DU MEM	06
---	----

CHAPITRE I : LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Recommandation 1	08
-------------------------------	----

Établir et/ou renforcer les autorités nationales chargées du contrôle des drogues, en rehaussant leur situation à un niveau politique élevé et en confirmant leur mission de coordonner la planification et la mise en œuvre des politiques antidrogues nationales.

Recommandation 2	12
-------------------------------	----

Concevoir, mettre en œuvre, renforcer et actualiser des stratégies et politiques nationales éprouvées dans le domaine des drogues.

Recommandation 3	17
-------------------------------	----

Établir et/ou renforcer les Observatoires nationaux sur la drogue, ou bureaux techniques semblables, afin de mettre au point des systèmes nationaux d'information de la drogue et encourager la recherche scientifique sur ce sujet.

CHAPITRE II : LA RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Recommandation 4	22
-------------------------------	----

Mettre au point et en œuvre des politiques, plans et/ou programmes complets de réduction de la demande.

Recommandation 5	28
-------------------------------	----

Concevoir et mettre en œuvre un système complet de programmes éprouvés, universels, sélectifs et indiqués en matière de prévention, dotés d'objectifs mesurables, et se concentrant sur des populations cibles distinctes, y compris les groupes à risque.

Recommandation 6	30
-------------------------------	----

Promouvoir l'intégration des plans et programmes de traitement et de rétablissement au système de santé publique, et considérer la toxicomanie comme une maladie chronique récidivante. (Page 30)

Recommandation 7	34
-------------------------------	----

Faciliter l'accès des toxicomanes à un système global de soins éprouvés et respectant les normes de qualité internationalement reconnues, dont le traitement de la toxicomanie, la réadaptation, la réinsertion sociale, et les services de rétablissement.

Recommandation 8	36
-------------------------------	----

Envisager le moyen de proposer aux toxicomanes délinquants les services de traitement, réadaptation, réinsertion sociale et de soutien au rétablissement, comme solution de remplacement aux poursuites pénales ou peines d'emprisonnement.

Recommandation 9	39
-------------------------------	----

Renforcer les relations entre le gouvernement, les institutions universitaires et de recherche et les organisations non gouvernementales spécialisées (ONG), dans le but de dégager des données sur la demande de drogues.

Recommandation 10	41
--------------------------------	----

Promouvoir et renforcer l'apprentissage et la formation continue des professionnels, techniciens et autres participants à la mise en œuvre des activités de réduction de la demande.

CHAPITRE III : LA RÉDUCTION DE L'OFFRE

Recommandation 11	44
<i>Adopter et/ou parfaire des mesures complètes et équilibrées visant à réduire l'offre illicite de drogues.</i>	
Recommandation 12	47
<i>Adopter et/ou améliorer les mécanismes de collecte et d'analyse des données afin de dégager des évaluations qui faciliteront l'élaboration de politiques publiques de réduction de l'offre illicite de drogues.</i>	
Recommandation 13	50
<i>Promouvoir l'étude et la recherche pouvant contribuer à l'identification précoce et le suivi des tendances nouvelles et émergentes qui permettent de dégager des données actualisées sur l'offre illicite de la drogue.</i>	
Recommandation 14	52
<i>Adopter, selon les besoins de chaque pays, des mesures exhaustives, telles le développement alternatif intégré et durable et les initiatives pour l'application de la loi.</i>	
Recommandation 15	57
<i>Promouvoir les actions visant à réduire l'impact délétère du problème mondial de la drogue sur l'environnement, conformément aux politiques nationales.</i>	

CHAPITRE IV : LES MESURES DE CONTRÔLE

Recommandation 16	60
<i>Mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et réduire la production illicite de drogues synthétiques et à base de plantes.</i>	
Recommandation 17	63
<i>Adopter ou renforcer les mesures de contrôle afin d'empêcher le détournement de substances chimiques contrôlées vers des activités illicites.</i>	
Recommandation 18	69
<i>Adopter ou renforcer les mesures de contrôle visant à prévenir le détournement de stupéfiants, de substances psychotropes, de produits pharmaceutiques ayant des propriétés psychoactives, ainsi que les produits utilisés dans la production de drogues synthétiques.</i>	
Recommandation 19	72
<i>Assurer la disponibilité adéquate de stupéfiants nécessaires à des fins médicales et scientifiques.</i>	
Recommandation 20	73
<i>Renforcer les organismes nationaux de contrôle du trafic de drogue et crimes connexes.</i>	
Recommandation 21	77
<i>Identifier les tendances et caractéristiques nouvelles du trafic illicite de la drogue et crimes connexes.</i>	
Recommandation 22	79
<i>Favoriser l'amélioration des systèmes d'information sur le trafic illicite de drogues et crimes connexes.</i>	

Recommandation 23	82
<i>Adopter des mesures de coopération efficace parmi les pays, dans le cadre des enquêtes criminelles, procédures d'enquête, rassemblement de preuves et échange de renseignements, en assurant le respect des systèmes juridiques nationaux de chacun.</i>	
Recommandation 24	85
<i>Adopter ou renforcer, selon le cas, des mesures de contrôle ciblant le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes liés au trafic de la drogue.</i>	
Recommandation 25	88
<i>Établir, actualiser ou renforcer les cadres législatifs et institutionnels en matière de prévention, de détection, d'enquête et de poursuite du blanchiment de capitaux.</i>	
Recommandation 26	92
<i>Créer ou renforcer, conformément à la législation nationale, les organismes nationaux compétents pour la gestion des biens saisis et/ou confisqués, et leur disposition ultérieure.</i>	
 CHAPITRE V : LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	
Recommandation 27	94
<i>Réaffirmer le principe de coopération recueilli dans les instruments internationaux pour s'attaquer au problème mondial de la drogue, par le biais d'actions visant à assurer la conformité et l'efficacité.</i>	
SCHÉMA DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	105

Introduction

Cette enquête d'évaluation, approuvée par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), est le principal outil de communication servant de fil conducteur entre les États membres et le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG), pour recueillir des données auprès des États membres pour la sixième ronde d'évaluation du Mécanisme d'évaluation multilatéral.

L'enquête même est divisée en cinq chapitres, selon la structure de la Stratégie hémisphérique antidrogues et celle de son Plan d'action pour 2011-2015, à savoir : le Renforcement institutionnel, la Réduction de la demande, la Réduction de l'offre, les Mesures de contrôle, et les Mesures de coopération internationale. Chaque chapitre comprend des recommandations pertinentes, tel que convenu par la CICAD, ainsi que des questions visant à obtenir des informations devant permettre aux experts d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque Recommandation.

Les questions sont conçues pour permettre aux États membres de répondre directement, par l'apport d'informations concrètes et/ou de statistiques. Dans la plupart des cas, une brève explication est demandée, donnant la possibilité aux pays de fournir plus amples détails. De plus, les pays pourront actualiser leurs données quantitatives et qualitatives avant la préparation du projet de rapport final, dans le but d'une évaluation plus globale.

Afin de faciliter la compréhension et de normaliser la signification de certains termes qui se rapportent au processus d'évaluation du MEM, certaines définitions ont été incluses. Les termes sont identifiés par une note la première fois qu'ils apparaissent dans l'enquête, et leur sens et contexte sont expliqués au bas de la page où ils apparaissent.

Par ailleurs, il convient de remarquer qu'outre les espaces prévus pour l'insertion des données sollicitées, chaque Recommandation est suivie d'une section intitulée "Observations". Cet espace est réservé aux États membres qui souhaiteraient fournir plus d'information ; ainsi, les États membres sont invités à l'utiliser pour éclaircir le contexte propre à leur situation, afin que l'évaluateur puisse mieux comprendre les caractéristiques et la situation particulières à chaque pays, relatives aux différents sujets traités. En outre, les pays peuvent inclure un document de référence pour contextualiser leur situation et les difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème de la drogue en utilisant le modèle ci-joint. L'adjonction de ce document n'est pas obligatoire elle est, cependant, fortement recommandée.

Les Entités nationales de Coordination (ENC) sont priées de se conformer au calendrier établi et aux délais de soumission des données. Le fait de soumettre toutes les informations requises est apprécié, car cela permettra de dégager une évaluation d'autant plus précise.

LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

RECOMMANDATION 1

Établir et/ou renforcer les autorités nationales chargées du contrôle de la drogue, en rehaussant leur situation à un niveau politique élevé et en confirmant leur mission de coordonner la planification et la mise en œuvre des politiques nationales antidrogues.

1. Votre pays dispose-t-il d'une autorité nationale antidrogue ?

Oui

Non

Si oui, veuillez bien indiquer :

1.a. Son nom.

1.b. L'année de sa création.

1.c. Sa position dans la structure administrative de l'État.

1.d. Organismes qui participent à l'administration de ladite autorité nationale.

2. Cette autorité nationale est-elle dotée d'une base juridique ?

Oui

Non

3. Cette autorité nationale dispose-t-elle d'un budget annuel ?

Oui

Non

Si Oui, veuillez bien indiquer :

- 3.a. Le budget de cette autorité nationale est-il intégré au budget d'un autre organisme gouvernemental ou est-il alloué indépendamment ?

- 3.b. Quel sont les montants budgétaires annuels pour la période de 2011- 2014 ?

Année	2011	2012	2013	2014
Montant du budget annuel				

4. Quels domaines sont coordonnés par cette autorité nationale ?

Domaine	Oui	Non
Réduction de la Demande		
Réduction de l'Offre		
Programmes de développement alternatif, intégral et durable		
Mesures de contrôle		
Observatoire de la drogue		
Coopération internationale		
Évaluation des programmes		
Autres. Veuillez préciser :		

Dans le cas où ladite autorité nationale n'assurerait pas la coordination des activités à la question 4, veuillez répondre à la question 5 :

5. Cette autorité nationale dispose-t-elle d'un bureau technique central pour remplir ses mandats ?

Oui

Non

Si oui, veuillez donner les informations suivantes :

- 5.a. Nom du bureau technique central.

5.b. Année de sa création.

5.c. Sa position dans la structure administrative de l'État.

5.d. Organismes qui participent à l'administration de ladite autorité nationale.

6. Votre gouvernement dispose-t-il d'un mécanisme de coordination pour la programmation et la réalisation des politiques nationales antidrogues ?

Oui

Non

Si Oui :

6.a. Qui en assure la supervision ?

6.b. Quels organismes participant à la programmation ?

6.c. Quels organismes participant à la réalisation ?

7. Le mécanisme de coordination atteint-il tous les échelons du gouvernement (ex., central, départemental, provincial) ?

Oui

Non

Si oui :

7.a. De quelles façons ?

8. Le mécanisme de coordination est-il à même d'atteindre les autres acteurs concernées (ex., ONG, universités, instituts de recherche) ?

Oui Non

Si Oui :

8.a. De quelles façons ?

9. Le mécanisme de coordination couvre-t-il les domaines visés par la politique nationale antidrogue ?

Domaine	Oui	Non
Réduction de la Demande		
Réduction de l'Offre		
Programmes de développement alternatif, intégral et durable		
Mesures de contrôle		
Observatoire de la drogue		
Coopération internationale		
Évaluation des programmes		
Autres. Veuillez préciser : _____		

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 1 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

RECOMMANDATION 2

Concevoir, mettre en œuvre, renforcer et actualiser des stratégies et politiques nationales éprouvées dans le domaine des drogues.

10. Votre pays dispose-t-il d'un Plan ou d'une nationale antidrogue ?

Oui

Non

Si Oui :

10.a. Quelle période couvre ce Plan ou cette Stratégie ?

10.b. Qui en donne l'approbation (ex., Cabinet ministériel, Parlement, autre) ?

Si Non :

10.c. Quel est le statut de votre Plan national ou Stratégie nationale antidrogue ?

Statut	Oui	Non	Observations
Avant-Projet en attente d'approbation			
En cours de rédaction – (Donner les délais de présentation et approbation)			
Sa période d'application est arrivée à expiration			
En vigueur, en prolongation du Plan/Stratégie national(e) antérieur(e)			
Aucune action prise			

11. Votre Stratégie nationale antidrogue comporte-t-elle les domaines de réduction de la demande, réduction de l'offre, mesures de contrôle, et coopération internationale ?

Oui

Non

Si Oui :

11.a. Quels sont les objectifs qui priment dans chacun de ces domaines ?

Si Non :

11.b. Ces domaines sont-ils inclus dans le Projet de Plan national ou de Stratégie national(e) antidrogue ?

12. Un budget a-t-il été alloué à ce Plan ou Stratégie national(e) ?

Oui

Non

Si Oui :

12.a. Quelle est sa source de financement ?

12.b. Quel est le montant budgétaire alloué pour les quatre exercices fiscaux à venir ?

Année	20__	20__	20__	20__
Montant budgétisé par exercice fiscal				

Si Non :

12.c. Comment seront financées les activités prévues au Plan/Stratégie national(e) antidrogue ?

13. Les acteurs concernés¹ des domaines prioritaires² participent-ils à la conception et à l'élaboration du Plan/Stratégie national(e) antidrogue ?

Oui Non

14. Les acteurs concernés des domaines prioritaires participent-ils à la mise en œuvre du Plan/Stratégie national(e) antidrogue ?

Oui Non

15. La responsabilité pour les divers domaines du Plan ou de la Stratégie est-elle décentralisée, ou y a-t-il d'autres plans décentralisés qui s'alignent sur le Plan ou Stratégie national(e) antidrogue, aux fins de mise en œuvre efficace ?

Oui Non

Si Oui :

15.a. Combien d'organismes régionaux ou de l'état réalisent des plans antidrogue ?

15.b. Combien de gouvernements de département ou province exécutent des plans antidrogue ?

15.c. Combien de gouvernements municipaux et/ou locaux exécutent des plans antidrogue ?

16. Disposez-vous d'un cadre de suivi ou d'évaluation pour votre Plan/Stratégie national(e) antidrogue ?

¹ **Les acteurs concernés:** à savoir, la société civile, la communauté scientifique, les chercheurs rattachées aux universités, le gouvernement national, régional et aux niveaux des localités.

² **Les domaines prioritaires:** à savoir, le renforcement institutionnel, la réduction de la demande, la réduction de l'offre, les mesures de contrôle, la coopération internationale.

Oui Non

Si Oui :

16.a. Quels sont les processus et délais de suivi et d'évaluation ?

17. Les processus de suivi et d'évaluation du Plan national antidrogue sont-ils assurés par le personnel responsable de sa supervision ou par un évaluateur indépendant ?

17.a. Si les processus de suivi et d'évaluation du Plan ou Stratégie national(e) antidrogue sont assurés par le personnel de l'organisme superviseur, ce personnel est-il adéquatement formé pour entreprendre cette fonction ?

Oui Non

17.b. Si les processus de suivi et d'évaluation du Plan ou Stratégie national(e) antidrogue sont assurés par un évaluateur indépendant, quelles seront les ressources de choix de cet évaluateur (ex. consultants, institutions universitaires) :

18. Quel est le résultat de l'évaluation des politiques, plans et programmes (ex. les écarts identifiés et les activités requises pour renforcer le Plan ou Stratégie national(e) antidrogue) :

19. Quelles activités ont été entreprises pour actualiser les politiques, plans et programmes conformément à l'évaluation du Plan ou Stratégie national(e) antidrogue :

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 2 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

RECOMMANDATION 3

Établir et/ou renforcer les Observatoires nationaux sur la drogue, ou bureaux techniques semblables, afin de mettre au point des systèmes nationaux d'information de la drogue et encourager la recherche scientifique sur ce sujet.

20. Votre gouvernement est-il doté d'un Observatoire national de la drogue ou d'un bureau technique semblable, centralisé au niveau national ou fédéral, et chargé d'organiser, de mener des études, de compiler, et/ou de coordonner les statistiques et autres données relatives au problème de la drogue ?

Oui Non

Si Oui :

- 20.a. Ce bureau a-t-il un budget alloué pour mener à bien ses fonctions ?

Oui Non

- 20.b. Ce bureau dispose-t-il des ressources humaines nécessaires affectées à l'accomplissement de ses fonctions ?

Oui Non

- 20.c. Le personnel est-il pleinement qualifié pour remplir le mandat de ce bureau ?

Oui Non

- 20.d. Est-il procédé à des évaluations pour identifier les carences dans la capacité de l'Observatoire à s'acquitter de ses fonctions ?

Oui Non

Si Oui :

20.d.1. Existe-t-il un plan pour combler ces carences (par exemple, la formation ou embauche de personnel possédant les compétences requises, ou sous-traitance d'un contrat de travail) dans les prochaines 2-5 années ?

Oui Non

21. Quelles études sur la réduction de la demande de drogue ont été menées dans votre pays, et dont les résultats ont été rendus public au cours des 5 dernières années ?

Études	Études menées dont les résultats ont été rendus public		Année de l'enquête la plus récente
	Oui	Non	
Études prioritaires			
Enquêtes auprès des lycéens			
Enquêtes nationales auprès des foyers (12-64 ans)			
L'accès aux registres des patients des centres de traitement dans votre pays			
Études recommandées			
Enquêtes transversales des patients des centres de traitement			
Enquêtes des patients en salle d'urgence			
Enquêtes auprès des étudiants de l'enseignement supérieur			
Enquête sur les populations en situation de conflit avec la loi			
Nombre de décès liés aux drogues			
Enquêtes sur d'autres populations cibles (Veuillez préciser : _____)			
Autres (Veuillez préciser : _____)			

22. De quelles informations dispose votre pays en matière de réduction de l'offre ?

Information	Information disponible ?		Année des données les plus récentes
	Oui	Non	
Information prioritaire			
Quantification des cultures illicites y compris les cultures en intérieur			
Nombre de saisies de drogues illicites et de matières premières pour leur production			
Quantités saisies de drogues illicites et des matières premières pour leur production			
Nombre de saisies de substances chimiques contrôlées (précurseurs)			
Quantités saisies de substances chimiques contrôlées (précurseurs)			
Nombre de saisies de produits pharmaceutiques			
Quantités de produits pharmaceutiques saisis			
Nombre de personnes formellement inculpées d'usage, possession et trafic de drogues			
Nombre de personnes reconnues coupables d'usage, possession et trafic de drogues			
Nombre de laboratoires produisant des drogues illicites d'origine végétale			
Nombre de laboratoires produisant des drogues illicites d'origine synthétique			
Informations recommandées			

Composition chimique des drogues saisies			
Nombre de personnes formellement inculpées de blanchiment d'argent			
Nombre de personnes reconnues coupables de blanchiment d'argent			
Nombre de personnes formellement accusées de trafic d'armes à feu, d'explosifs, de munitions et de matériels connexes			
Nombre de personnes reconnues coupables de trafic d'armes à feu, d'explosifs, de munitions et de matériels connexes			
Nombre de personnes formellement accusé de détournement de substances chimiques			
Nombre de personnes reconnues coupables de détournement de substances chimiques			
Prix de vente des drogues (au consommateur)			
Autres (Veuillez préciser : _____)			

23. Votre pays a-t-il mené et rendu public une étude sur le coût économique et social de la drogue, au cours des 10 dernières années ?

Oui Non

Si Oui, en quelle année ?

24. Votre pays diffuse-t-il les données relatives à la demande de drogues auprès des acteurs concernés ?

Oui Non

Si Oui :

24.a. Veuillez bien donner les informations suivantes :

Acteurs concernées	Année	Modes de diffusion des données (rapports, affichage sur internet, présentations)

25. Votre pays diffuse-t-il des données relatives à l'offre de drogues auprès des acteurs concernés ?

Oui Non

Si Oui :

25.a. Veuillez bien donner l'information suivante :

Acteurs concernées	Année	Modes de diffusion des données (rapports, affichage sur internet, présentations)

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 3 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

LA RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 4

Mettre au point et en œuvre des politiques, plans et/ou programmes complets de réduction de la demande.

26. Votre pays réalise-t-il des plans et programmes complets de réduction de la demande ?

Oui	Non
<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid orange;" type="checkbox"/>	<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid orange;" type="checkbox"/>

Si Oui :

26.a. Veuillez indiquer si votre pays a des plans et programmes dans les domaines suivants :

Plan/programme	Oui	Non
Prévention		
Intervention précoce		
Traitement et réadaptation		
Réinsertion sociale³		
Services connexes de soutien au rétablissement		

27. Les plans et programmes de votre pays répondent-ils aux normes minima internationales en réduction de la demande ? (OEA/CICAD, OPS, ONU, ou autres)

	Oui	Non
Prévention		
Traitement		

³ **La réinsertion sociale:** Toute intervention sociale dans le but d'intégrer un toxicomane, guéri ou en cours de guérison, dans la communauté. Les trois 'piliers' de la réintégration sociale sont : (1) le logement, (2) l'éducation et (3) l'emploi (dont la formation professionnelle). Parfois aussi dénommée "réintégration sociale."

Si Oui :

27.a. Veuillez expliquer comment votre pays assure le respect de ces normes.

28. Vos plans et programmes nationaux sur la réduction de la demande ont-ils été conçus en utilisant les preuves disponibles⁴, et/ou des directives ou recommandations d'organisations nationales et/ou internationales, telles l'OEA/CICAD, l'UNODC, l'OMS, l'OPS, NIDA, ou autres ?

Oui

Non

Si Oui, veuillez bien indiquer le genre d'information ou de preuve intervenant dans la conception des plans et/ ou programmes suivants :

28.a. Prévention.

28.b. Intervention précoce.

28.c. Traitement et réadaptation.

28.d. Réinsertion sociale.

28.e. Services connexes de soutien au rétablissement.

⁴ **Preuves disponibles** : L'emploi de preuves, sur la base de leur qualité. La qualité d'une preuve reflète la mesure de fiabilité d'une évaluation quant aux effets anticipés permettant d'appuyer une recommandation particulière.

29. La conception, l'application et l'évaluation des plans et programmes sur la réduction de la demande retiennent-ils une dimension sexospécifique ?

Oui Non

Si Oui, veuillez indiquer :

29.a. Prévention.

29.b. Intervention précoce.

29.c. Traitement et réadaptation.

29.d. Réinsertion sociale.

29.e. Services connexes de soutien au rétablissement.

30. Votre pays utilise-t-il les données actuelles recueillies par des analyses sur la demande, à savoir, enquêtes auprès de la population générale ou auprès des étudiants ; informations sur les traitements), afin de tracer des plans et/ou programmes en réduction de la demande ?

Oui Non

31. Veuillez bien indiquer quels plans et/ou programmes ont été conçus en utilisant les données disponibles sur l'ampleur et les tendances de l'usage de la drogue parmi la population de votre pays :

31.a. Prévention universelle.

31.b. Prévention sélective.

31.c. Prévention indiquée.

31.d. Intervention précoce.

31.e. Traitement et réadaptation.

31.f. Réinsertion sociale.

31.g. Services connexes de soutien au rétablissement.

32. Votre pays suit-il l'exécution des plans et/ou programmes de réduction de la demande ?

Oui

Non

32a. Veuillez bien indiquer si votre pays suit la mise en œuvre de ses plans et/ou programmes de réduction de la demande dans les domaines suivants, en donnant un exemple pour chaque domaine applicable.

Plan/Programme	Oui	Non	Exemple
Prévention universelle			
Prévention sélective			
Prévention indiquée			
Intervention précoce			
Traitement et réadaptation			
Réinsertion sociale			
Services connexes de soutien au			

rétablissement			
-----------------------	--	--	--

33. Votre pays fait-il l'évaluation de la mise en œuvre de ses plans et/ou programmes de réduction de la demande dans les domaines applicables ?

Oui Non

Si Oui :

33.a. Veuillez bien indiquer quels plans et/ou programmes sont évalués, le type d'évaluation réalisée (processus, impact, résultats, cout-bénéfice), et joindre un rapport pour chacun des ceux-ci, ou donner le liens Internet y donnant accès.

Plan/Programme	Oui	Non	Nom du plan/programme et type d'évaluation
Prévention universelle			
Prévention sélective			
Prévention indiquée			
Intervention précoce			
Traitement et réadaptation			
Réinsertion sociale			
Services connexes de soutien au rétablissement			

34. Votre pays fait-il l'actualisation ses plans et/ou programmes de réduction de la demande sur la base des résultats dégagés processus de suivi et d'évaluation ?

Oui Non

Si Oui :

34.a. Veuillez bien joindre un exemple.

35. Votre pays a-t-il adopté une approche multisectorielle dans ses plans et/ou programmes de réduction de la demande ?

Oui Non

Si Oui :

- 35.a. Veuillez bien indiquer quels secteurs et/ou acteurs participant aux plans et/ou programmes de réduction de la demande.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 4 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 5

Concevoir et mettre en œuvre un système⁵ global de programmes de prévention éprouvés, universels, sélectifs et indiqués, dotés d'objectifs mesurables, et se concentrant sur des populations cibles distinctes, y compris les groupes à risque.

36. Votre pays a-t-il un programme prévention qui s'accorde sur la présence de facteurs risque ?

Oui

Non

Si Oui :

36.a. Votre pays a-t-il des plans et/ou programmes de prévention universelle ?

Oui

Non

Si Oui :

36.a.1. Veuillez bien décrire les programmes de prévention universelle en cours et les groupes qu'ils ciblent.

36.b. Votre pays a-t-il des plans et/ou programmes de prévention sélective ?

Oui

Non

Si Oui :

36.b.1. Veuillez bien décrire les programmes de prévention sélective en cours et les groupes qu'ils ciblent.

⁵ **Système global de programmes de prévention:** Les organisations et programmes qui fournissent les services de prévention à la toxicomanie, sont interconnectés avec différents programmes, organisations et filières qui acheminent les services de soutien.

36.c. Votre pays a-t-il des plans et/ou programmes de prévention indiquée ?

Oui

Non

Si Oui :

36.c.1. Veuillez bien décrire les programmes de prévention indiquée en cours et les groupes qu'ils ciblent.

37. Votre pays s'est-il doté d'un système de prévention globale ?

Oui

Non

Si Oui :

37.a. Votre pays applique-t-il ce système global de prévention globale ?

Oui

Non

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 5 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 6

Promouvoir l'intégration des plans et programmes de traitement et de rétablissement au système de santé publique, et considérer la toxicomanie comme une maladie chronique récidivante.

38. votre pays dispose-t-il d'un réseau de centres de soins du système de santé publique⁶ chargés des besoins de santé dans un territoire donné ou dans diverses régions, états ou provinces ?

Oui

Non

Si Oui :

- 38.a. Ces centres assurent-ils le dépistage de drogue ?

Oui

Non

- 38.b. Ces centres disposent-ils d'instruments de dépistage de la drogue sur place et opérationnels ?

Oui

Non

Si Oui :

- 38.b.1. Veuillez bien indiquer quels instruments sont employés.

- 38.c. Ces centres dispensent-ils des conseils et une brève intervention dans les cas d'usage de drogue ?

Oui

Non

⁶ **Système de santé public** : Ceci inclut toutes les organisations, institutions et ressources dont le principal objectif est de mener des activités visant à améliorer la santé. La majorité des systèmes nationaux de santé incluent les secteurs public, privé, traditionnel et informel. Les quatre fonctions essentielles d'un système de santé incluent : la fourniture de services, la création de ressources, le financement et la gestion.

38.d. Ces centres aiguillent-ils systématiquement les personnes affectées par l'usage de la drogue vers des services de traitement ?

Oui Non

Si Oui :

38.d.1. Veuillez bien expliquer le processus d'aiguillage, et le(s) type(s) de services de traitement prévu(s).

39. Le système de santé publique de votre pays offre-t-il les services de traitement suivants aux personnes affectées par l'usage de la drogue ?

	Oui	Non
Ambulant		
Résidentiel		

40. Si ces services ne sont pas dispensés par le système de santé publique, qui les fournit (ex. institutions privées, ONG, institutions religieuses) ?

41. Le système de santé publique de votre pays dispense-t-il les services de suivi aux personnes affectées par l'usage de la drogue ?

Oui Non

42. Si ces services ne sont pas dispensés par le système de santé publique, qui les fournit (ex. institutions privées, ONG, institutions religieuses) ?

43. Qui fournit les services d'appui à la réadaptation et au rétablissement (ex., la communauté, la société civile, des ONG) ?

44. Votre pays dispose-t-il d'un processus d'accréditation pour ses centres de traitement de la drogue ?

Oui	Non	En préparation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si Oui :

- 44.a. Veuillez bien indiquer la, ou les, institution(s) qui se chargent de cette accréditation, et décrivez brièvement le processus.

Si en préparation :

- 44.b. Veuillez bien indiquer quel est le stade d'avancement du processus.

45. Les centres du système de santé publique de votre pays qui dispensent des services de traitement et de réadaptation aux personnes affectées par l'usage de drogue travaillent-ils en coordination avec d'autres secteurs ?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si Oui :

- 45.a. Veuillez bien décrire comment se fait la coordination entre ces centres et ces secteurs.

46. Les centres de système de santé publique qui dispensent des services de traitement et de réadaptation aux personnes affectées par l'usage de la drogue, disposent-ils de systèmes de suivi pour les plans et/ou programmes ?

Oui Non

Si Oui :

46.a. Votre pays a-t-il du personnel professionnel qualifié pour appliquer et gérer les systèmes de suivi des traitements et de la réadaptation ?

Oui Non

46.b. Les systèmes de suivi permettent-ils de recueillir et organiser les données concernant les plans/programmes de traitement et de réadaptation en cours ?

Oui Non

Si Oui :

46.b.1. Veuillez bien décrire comment le système de suivi fonctionne dans votre pays.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 6 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 7

Faciliter l'accès des toxicomanes à un système global de soins éprouvés et respectant les normes de qualité internationalement reconnues, dont le traitement de la toxicomanie, la réadaptation, la réinsertion sociale, et les services de rétablissement.

47. Votre pays fait-il quelque chose pour faciliter l'accès des différentes populations affectées par l'usage de la drogue, aux services de traitement, réadaptation, et réinsertion sociale ?

Oui

Non

Si Oui :

47.a. Veuillez bien décrire les actions entreprises.

48. Les services de traitement et de réadaptation sont-ils adaptés aux profils des populations desservies ?

Oui

Non

Si Oui :

48.a. Veuillez bien indiquer quels profils de population font l'objet de traitement.

49. Les interventions de réinsertion sociale sont-elles adaptées aux profils de populations desservies ?

Oui

Non

Si Oui :

49.a. Veuillez bien indiquer quels profils de population font l'objet de traitement.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 7 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 8

Envisager le moyen de proposer aux toxicomanes délinquants les services de traitement, réadaptation, réinsertion sociale et de soutien au rétablissement, comme solution de remplacement aux poursuites pénales ou peines d'emprisonnement.

50. Votre pays a-t-il des lois nationales et/ou régionales, ou des directives administratives nationales/régionales, qui prévoient des solutions de remplacement à l'incarcération⁷ pour les toxicomanes délinquants ?

Oui

Non

Si Oui, veuillez bien spécifier :

- 50.a. Dates d'adoption et d'effet des lois/directives.

- 50.b. Titre des lois/directives.

- 50.c. Autorités prévues dans ces lois/directives.

- 50.d. Veuillez bien indiquer le budget opérationnel, le cas échéant.

- 50.e. Types de solutions proposées comme remplacement à l'incarcération.

Si votre pays ne prévoit pas de solutions de remplacement à l'incarcération, veuillez bien passer aux observations sur le contexte de cette recommandation.

⁷ **Solutions de remplacement à l'incarcération** : Elles dépendent de chaque juridiction, mais impliquent nécessairement la suspension du procédé pénal à condition que le délinquant se propose volontairement de participer à un programme de traitement pour usage de drogue, et de suivi.

51. Veuillez bien décrire l'état d'avancement de chacune des solutions de remplacement à l'incarcération que propose votre pays.

52. Votre pays applique-t-il les procédures opérationnelles standards pour identifier et faire le dépistage des candidats à un éventuel remplacement à l'incarcération ?

Oui

Non

Si Oui :

52.a. Veuillez bien expliquer ces procédures.

52.b. Comment votre pays tient-il à jour les registres de ces candidats ?

53. Votre pays assure-t-il le suivi le progrès des patients participant a ces programmes de remplacement de l'incarcération ?

Oui

Non

Si Oui :

53.a. Veuillez bien décrire.

54. Votre pays fait-il l'évaluation des programmes de remplacement à l'incarcération ?

Oui

Non

Si Oui :

- 54.a. Veuillez bien expliquer le système utilisé par votre pays pour évaluer l'efficacité et l'effectivité de chacun de ces programmes.

55. Votre pays utilise-t-il les résultats et recommandations de ces évaluations pour améliorer les processus et programmes de remplacement à l'incarcération ?

Oui

Non

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 8 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 9

Renforcer les relations entre le gouvernement, les institutions universitaires et de recherche et les organisations non gouvernementales spécialisées (ONG), dans le but de dégager des données sur la demande de drogues.

56. Les autorités antidrogue nationales de votre pays, ont-elles établi et entretenu des liens de coopération avec les organismes pertinents de la société civile sur les problèmes relatifs à la demande de drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

- 56.a. Veuillez bien inclure les noms des organismes de la société civile avec lesquelles travaillent les autorités antidrogue nationales de votre pays, et en détaillant leurs rapports.

- 56.b. Veuillez bien inclure les noms des organismes pertinents (ex., Ministère de la Santé, Ministère des Affaires/Relations Étrangères, les organismes d'application de la loi) qui sont en relation avec les organismes de la société civile portant sur les problèmes de réduction de la demande.

57. Les autorités antidrogue nationales de votre pays, ont-elles établi et entretenu des liens de coopération avec les institutions universitaires et de recherche qui se penchent sur les problèmes issus de la réduction de la demande de drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

- 57.a. Veuillez bien inclure les noms des instituts avec lesquelles travaillent les autorités antidrogue nationales de votre pays, en détaillant leurs rapports.

58. Comment les autorités antidrogue nationales, et/ou entités pertinentes, de votre pays utilisent-elles les données dégagées par les organismes de la société civile, au sein et parmi les communautés dans le cadre de leurs plans, programmes et politiques visant la réduction de la demande. Veuillez bien inclure un exemple.

59. Comment les autorités antidrogue nationales, et/ou entités pertinentes, de votre pays utilisent-elles les données dégagées par les instituts universitaires et de recherche, au sein et parmi les communautés dans le cadre de leurs plans, programmes et politiques visant la réduction de la demande. Veuillez bien inclure un exemple.

60. H Comment les autorités antidrogue nationales, et/ou entités pertinentes, de votre pays travaillent-elles avec ces institutions et organisations afin de soutenir et augmenter leur capacité à régulièrement recueillir les données et produire les rapports de tendances dans l'usage de la drogue ? Veuillez bien inclure un exemple.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 9 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE LA DEMANDE

RECOMMANDATION 10

Promouvoir et renforcer l'apprentissage et la formation continue des professionnels, techniciens et autres participants à la mise en œuvre des activités de réduction de la demande.

61. Votre pays propose-t-il des programmes de formation liminaire dans tous les aspects de réduction de la demande (prévention, traitement/réadaptation et suivi des soins, réinsertion sociale, et la recherche, le suivi et l'évaluation) au personnel impliquée dans les activités de réduction de la demande de drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

- 61.a. Veuillez bien indiquer quels organismes proposent ces programmes,(ex., institutions universitaires, Ministère de la Sante, Organismes de la Sante, ONG, organismes du secteur privé, groupes professionnels, hôpitaux ou autres centres médicaux ou scientifique, ou des organisations internationales); où ces programmes sont offerts, et leur fréquence.

62. Votre pays propose-t-il la formation continue dans tous les aspects de réduction de la demande (prévention, traitement/réadaptation et suivi des soins, réinsertion sociale, et la recherche, le suivi et l'évaluation) au personnel impliquée dans les activités de réduction de la demande de drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

- 62.a. Veuillez bien indiquer quels organismes proposent ces programmes, où ces programmes sont offerts, et leur fréquence.

62.b. La formation continue est-elle obligatoire pour les responsables et/ou professionnels en réduction de la demande, dans votre pays ?

Oui

Non

63. Votre pays propose-t-il des programmes de formation aux niveaux du certificat, de l'enseignement supérieur, et/ou de deuxième cycle, axés sur les approches à base scientifique et les meilleures pratiques en réduction de la demande de drogue au personnel, afin de rehausser leurs connaissances et compétences dans des domaines d'expertise professionnelle ou technique spécialisés ?

Oui

Non

Si Oui :

63.a. Veuillez bien spécifier les niveaux et donner des exemples.

64. Votre pays participe-t-il à des programmes régionaux et/ ou internationaux (ex., ceux de l'OEA/CICAD, l'OPS, l'ONU, autres) de formation avancée en réduction de la demande de drogue pour en faire part aux experts techniques et professionnels ?

Oui

Non

Si Oui :

64.a. Veuillez bien donner des détails.

65. Si ces possibilités de formation ne sont pas actuellement disponibles, veuillez bien expliquer les obstacles qui se posent à la participation de votre pays à ces programmes.

66. La formation spécialisée sur la réduction de la demande retient-elle une dimension sexospécifique ?

Oui Non

Si Oui :

66.a. Veuillez bien donner une brève description.

67. Votre pays mène-t-il périodiquement des analyses/évaluations pour s'assurer que la formation en réduction de la demande de drogue satisfait les besoins nationaux en personnel de réduction de la demande ex. le personnel reçoit une formation dans les divers domaines de réduction de la demande) ?

Oui Non

Si Oui :

67.a. Qui mène ces évaluations, et avec quelle fréquence ?

67.b. Veuillez bien expliquer comment les résultats de ces évaluations sont employés pour améliorer et actualiser les programmes de formation pertinents.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 10 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE L'OFFRE

RECOMMANDATION 11

Adopter et/ou parfaire des mesures complètes et équilibrées visant à réduire l'offre illicite de drogues.

68. Existe-t-il un corps réglementaire approuvé⁸ qui définisse une politique nationale ou fédérale et/ou un plan de réduction de l'offre illicite de drogue à jour actualisés ?

Oui

Non

Si Oui :

68.a. Veuillez bien fournir les informations suivantes.

Titre de la réglementation (numéro, année, nom)	Visée de la réglementation	Date d'approbation de la réglementation

68.b. Veuillez bien inclure le texte de la réglementation, ou l'adresse de sa page Web.

69. Des études et/ou rapports nationaux, ont-ils été préparés sur chacun des éléments de l'offre illicite de drogue ?

Étude/Rapport	Oui	Non
Modèles de la culture illicite dans votre pays		
Potentiel de production de drogues illicites		
Prix		
Nature de la matière première pour la production illicite de drogue		
Autres études visant à analyser la situation de l'offre illicite de drogues. Veuillez bien préciser.		

⁸ **Cops réglementaire** : Corps de lois et réglementations qui régissent les activités des institutions responsables de formuler, développer et appliquer les politiques et/ou programmes portant sur la réduction de l'offre de drogue.

70. Les données provenant d'évaluations, études et/ou rapports nationaux servent-elles de base à l'élaboration des politiques nationales et/ou des plans nationaux pour la réduction de l'offre illicite de drogues ?

Oui Non

Si Oui :

70.a. Veuillez bien compléter le tableau.

Titre de l'étude	Problème identifiée	Composante de la politique, du plan, et/ou du programme s'adressant au problème identifié

71. Les facteurs a risqué sont-ils identifiés⁹ dans l'étude analytique de la dynamique de l'offre illicite de la drogue, prévue dans les plans and/or politiques visant sa réduction ?

Oui Non

Si Oui :

71.a. Veuillez bien fournir les données suivantes :

Titre de l'étude	Facteur de risque identifié	Composante de la politique, du plan, et/ou du programme s'adressant au facteur de risque identifié

⁹ **Facteurs de risque** : Ce sont les conditions qui contribuent à l'émergence ou au renforcement d'une activité illicite et/ou à neutraliser les activités de l'application de la loi.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 11 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE L'OFFRE

RECOMMANDATION 12

Adopter et/ou améliorer les mécanismes de collecte et d'analyse des données afin de dégager des évaluations qui faciliteront l'élaboration de politiques publiques de réduction de l'offre illicite de drogues.

72. Les autorités nationales recueillent-elles et/ou analysent-elles les données provenant de sources internes et externes pertinentes afin d'appliquer les politiques de réduction de l'offre des cultures employées dans la production de la drogue ?

Oui

Non

Si oui, veuillez bien fournir les données suivantes :

- 72.a. Quels organismes se chargent de la collecte et/ou analyse des données sur la réduction de l'offre des cultures employées dans la production de la drogue ?

- 72.b. Quelles sont les sources externes ?

- 72.c. Expliquer le processus suivi pour l'analyse des données.

73. L'organisme responsable de collecter, analyser et publier les données sur la drogue produit-il un rapport périodique (au moins tous les deux ans) afin de consolider les résultats et les progrès accomplis en vue d'atteindre les indicateurs établis pour les politiques et ou plans du pays ?

Oui

Non

Si oui, veuillez bien fournir les données suivantes :

- 73.a. Titre du rapport.

73.b. Fréquence du rapport.

73.c. Dates de première et de dernière publications.

73.d. Nombre de publications.

74. Votre pays dispose-t-il d'indicateurs périodiques qui peuvent être utilisés pour évaluer la situation de l'offre illicite de la drogue dans votre pays ?

Étude /Rapport	Yes	No
Surfaces estimées et éradiquées de cultures illicites, dont indicateurs de productivité		
Autres. Veuillez bien spécifier :		

75. Votre pays dispose-t-il d'estimations sur les cultures et production illicites des drogues ?

Oui Non

Si Oui :

75.a. Veuillez bien développer.

76. Quelles activités ont été menées par les acteurs pertinents pour améliorer les estimations relatives aux cultures illicites et à la production des drogues ?

77. Des technologies nouvelles ont-elles été utilisées pour améliorer les estimations relatives aux cultures illicites et à la production des drogues ?

Oui Non

Si Oui :

77.a. Veuillez bien développer.

78. Votre pays emploi-t-il des mécanismes précis pour divulguer les données recueillies ?

Oui Non

Si Oui :

78.a. Veuillez bien expliquer quels mécanismes précis sont employés à cet effet.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 12 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE L'OFFRE

RECOMMANDATION 13

Promouvoir l'étude et la recherche pouvant contribuer à l'identification précoce et le suivi des tendances nouvelles et émergentes qui permettent de dégager des données actualisées sur l'offre illicite de la drogue.

79. Votre pays dispose-t-il d'études portant sur les modèles nouveaux, la dynamique, ou des changements dans la production des cultures illicites utilisées dans la fabrication illicite de drogues ?

Oui

Non

Ne s'applique pas (veuillez bien expliquer)

Si oui, veuillez bien fournir les données suivantes :

79.a. Titre de l'étude.

79.b. Objectif de l'étude.

79.c. Date complétée.

79.d. Adresse Web donnant accès à l'étude.

79.e. Conclusions clés de l'étude.

80. En gardant à l'esprit la dynamique des cultures illicites utilisées dans la fabrication illicite de drogues et de l'importance de la coopération internationale pour leur réduction : l'information sur les nouveaux modes de cultures illicites a-t-elle été partagée avec les pays voisins ?

Oui	Non	Ne s'applique pas (veuillez bien expliquer)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Si Oui :

80.a Veuillez bien expliquer quels mécanismes sont employés à cet effet.

81. Votre pays dispose-t-il de données sur l'offre illicite de drogues et ses liens avec d'autres formes de criminalité transnationale organisée, comme la traite des personnes, le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, leurs munitions et pièces de rechange, ainsi que d'explosifs ?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si Oui :

81.a Veuillez bien expliquer, en termes généraux, comment ces données interviennent dans le processus décisionnaire relatif à la réduction de l'offre illicite de drogues, dans votre pays (ex., le partage des données parmi les services d'application de la loi).

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 13 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE L'OFFRE

RECOMMANDATION 14

Adopter, selon les besoins de chaque pays, des mesures exhaustives, telles le développement alternatif intégré et durable et les initiatives pour l'application de la loi.

82. Votre pays a-t-il des programmes ou activités pour l'éradication des cultures illicites de coca, de cannabis et/ou de pivot ?

Culture	Oui	Non
Coca		
Cannabis		
Pivot		

Si Oui :

- 82.a. Veuillez bien indiquer ici les résultats des activités pour éradiquer les cultures illicites entrant dans la production illicite de drogues.

Cultures illicites	Quantité	Unité de mesure *	Année		
			2011	2012	2013
Coca (éradication manuelle)					
Coca (fumigation)					
Marijuana (Cannabis)					
Pivot					

* Données en unité de mesure de votre pays.

83. Votre pays dispose-t-il de mécanismes pour évaluer les programmes et/ou activités d'éradication des cultures illicites pour la production illicite de drogues ?

Oui
Non

Si Oui :

83.a. Veuillez bien indiquer quels mécanismes sont utilisés pour évaluer les programmes et/ou activités pour l'éradication des cultures illicites pour la production illicite de drogues :

Mécanisme	Oui	Non
Suivi et évaluation régulière des programmes ou activités d'éradication		
Suivi régulier des cultures illicites nouvelles		
Révision régulière des surfaces cultivées (replantation)		
Autres. Veuillez bien spécifier : _____		

83.b. Veuillez bien fournir le détail des mécanismes, selon vos réponses ci-dessus.

84. Votre pays a-t-il doté de programmes de développement alternatif, intégré et durable ?

Oui Non

Si Non, veuillez bien passer aux Observations sur le contexte de la présente recommandation.

Si Oui :

84.a. Veuillez bien fournir les renseignements demandés.

Programme/projet	Durée		Nombre de familles bénéficiaées	Nombre d'hectares couverts	Budget (US\$)
	Débuté (date)	Achevé (date)			

85. Votre pays a-t-il mis au point ou en œuvre un système pour assurer le suivi des programmes de développement alternatif, intégré et durable ?

Oui Non

Si Oui :

85.a. Veuillez bien expliquer les composantes clé de ce(s) système(s).

86. Quelles sont les conditions préexistantes pour la mise en œuvre des programmes de développement alternatif, intégré et durable ? Veuillez bien expliquer.

87. À quelles des activités ci-après participe la société civile de votre pays, au niveau de la communauté ?

Activité	Oui	Non
Conception de programmes et/ou projets de développement alternatif, intégré et durable		
Mise en œuvre de programmes et/ou projets de développement alternatif, intégré et durable		

Si Oui a au moins une des possibilités :

87.a. Veuillez bien décrire la forme de participation.

88. Les programmes et/ou projets de développement alternatif, intégré et durable incluent-ils des activités pour faciliter l'accès de la population aux services de bases en santé, éducation, et hygiène ?

Oui Non

Si Oui :

88.a. Veuillez bien fournir les données demandées ci-après.

Programme/projet	Type de service (*)	Nombre de familles bénéficiaires	Budget (US\$)

* Santé, Éducation, ou Hygiène.

89. Les programmes et/ou projets de développement alternatif, intégré et durable facilitent-ils la réduction de la pauvreté ?

Oui Non

Si Oui :

89.a. Veuillez bien donner des détails sur ces programmes.

Titre du programme et/ou projet de réduction de la pauvreté	Description

90. Votre pays réalise-t-il des programmes et/ou projets visant à prévenir l'apparition d'activités illicites liées à l'offre illicite de drogues chez les populations vulnérables¹⁰ ?

Oui Non

Si Oui :

90.a. Veuillez bien fournir les renseignements demandés ici :

Titre du Programme/projet	Objectif du Programme/projet	Nombre de Bénéficiaires		Budget (US\$)
		Directs	Indirects	

¹⁰ **Populations vulnérables** : Les secteurs ou groupes de population qui, en raison de leur indigence, origine ethnique, santé, âge, genre ou handicap, ne sont pas à même de surmonter et améliorer leur situation. Cet état les place en situation désavantagée quant à l'exercice de leurs droits et libertés.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 14 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

RÉDUCTION DE L'OFFRE

RECOMMANDATION 15

Promouvoir les actions visant à réduire l'impact négatif du problème mondial de la drogue sur l'environnement, conformément aux politiques nationales.

91. Votre pays fait-il la recherche ou des études d'impact environnemental eu égard aux activités connexes à l'offre illicite de la drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

91.a. Veuillez bien indiquer les titres et date de sortie de ces recherches et/ou études.

Étude/Recherche	Date de Publication

92. Votre pays utilise-t-il les instruments de la gestion environnementale pour s'attaquer à l'impact négatif du problème mondial de la drogue sur l'environnement ?

Oui

Non

Si Oui :

92.a. Veuillez bien indiquer lesquels.

Instruments de la gestion environnementale	Oui	Non
Études d'impact environnemental		
Études écologiques et de zonage économique		
Plans de gestion environnementale		
Éducation environnementale		
Autres. Veuillez bien spécifier :		

93. Les institutions responsables de l'application des politiques antidrogue et environnementales, aux divers niveaux de votre gouvernement, assurent-elles la coordination des instruments de la gestion environnementale entre elles, pour s'attaquer à l'impact négatif de l'offre illicite de drogues ?

Oui Non

Si Oui :

93.a. Veuillez bien indiquer quelles institutions participent à la coordination à chaque niveau gouvernemental.

Niveau national	Niveau régional	Niveau local

94. Votre pays a-t-il signé des accords avec les pays et/ou organismes internationaux donateurs, pour évaluer, prévenir et mitiger les impacts négatifs du problème mondial de la drogue ?

Oui Non

Si Oui :

94.a. Veuillez bien spécifier quels accords votre pays a signé, au titre de coopération internationale pour réduire lesdits impacts négatifs.

Accord	Pays/Organisme international	Date de la signature

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 15 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 16

Mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et réduire la production illicite de drogues synthétiques et à base de plantes.

95. Votre pays dispose-t-il de mécanismes permettant de détecter et d'identifier les laboratoires de production illicite de drogue synthétique et à base de plantes ?

Oui

Non

Si Oui :

95.a. Ces mécanismes lui sont fournis par :

	Oui	Non
La loi		
Des Procédures		
Des Protocoles		
Des Programmes		
Autres, Veuillez bien spécifier :		

Si Oui :

97.a.1 Veuillez bien joindre les documents de référence ou donner l'adresse internet y donnant accès.

96. Votre pays a-t-il un système national de données lui permettant de recueillir des données sur tout laboratoire de production illicite de drogue synthétique ou à base de plante ?

Oui

Non

Si Oui :

96.a. Veuillez bien décrire ses caractéristiques, y inclus le type de données collectées et les organismes les traitent et en établissent les rapports.

97. Votre pays a-t-il des protocoles pour le démantèlement des laboratoires de production illicite de drogue synthétique ou à base de plantes ?

Oui Non

Si Oui :

97.a. Veuillez bien joindre copie desdits protocoles ou indiquer leur adresse web.

97.b. Ces protocoles incluent-ils les mesures adéquates de sécurité à adopter pour minimiser tout risque aux agents qui participent au démantèlement ?

Oui Non

Si Oui :

97.b.1. Veuillez bien identifier les mesures de sécurité.

97.c. Incluent-elles des actions pour minimiser les dommages à l'environnement ?

Oui Non

Si Oui :

97.c.1. Veuillez bien indiquer quelles actions.

98. Votre pays dispose-t-il ou a-t-il participé à un programme des formations des agents chargés des opérations de contrôle du démantèlement de laboratoires de production illicite de la drogue ?

Oui Non

Si Non :

98.a. Indiquer lesdites activités de formation.

Dans tous les cas :

98.b. Veuillez bien spécifier :

98.b.1. Quelles organisations proposent une formation ?

98.b.2. Quel est le contenu/programme de la formation proposée ?

98.b.3. Quelle est la fréquence de la formation proposée ?

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 16 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 17

Adopter ou renforcer les mesures de contrôle afin d'empêcher le détournement de substances chimiques contrôlées vers des activités illicites.

99. Les actions visées à l'Article 3.1.a.IV de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988, ont-elles été érigées en infractions pénales ?

Oui

Non

Si Oui :

99.a. Veuillez bien joindre copie de la législation ou indiquer son adresse Web.

If no:

99.b. Quelles sont les mesures prises pour ériger ces actions en infractions pénales ?

100. Votre pays a-t-il une loi pour assurer la surveillance des substances chimiques contrôlées, tel prévu à l'article 12.9 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

100.a. Veuillez bien joindre copie de la législation ou indiquer son adresse Web.

101. Veuillez bien indiquer ci-après les mesures de contrôle prévues à l'Article 12.9 de la Convention des Nations Unies, de 1988, contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui ont été incorporés dans la législation nationale :

Éléments inclus dans la législation	Section spécifique (titre, article, etc.) contenant l'élément
Système de surveillance du commerce international (brève description)	
Veillez bien développer	
La saisie de toute substance s'il existe des preuves suffisantes qu'elle est destinée à servir à la fabrication illicite d'un stupéfiant ou d'une substance psychotrope	
La notification aux autorités et services compétents des Parties intéressées s'il y a des raisons de penser qu'une substance est importée, exportée ou acheminée en transit en vue de la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes	
L'exigence que les importations et les exportations soient correctement étiquetées et documentées	
Identification complète des substances réglementées et parties concernées dans les transactions commerciales internationales documentées (Brève description)	
Les justificatifs devront être conservés au moins deux ans	

102. Votre pays tient-il un registre actualisé de toutes les personnes physiques et morales par lesquelles passent les substances chimiques contrôlées ?

Oui Non

Si Oui :

102.a. Quelles informations sont inscrites au registre ?

103. Les permis aux fabricants et aux distributeurs de substances chimiques contrôlées sont-ils utilisés pour contrôler ces substances ?

Oui Non

Si Oui :

103.a. Veuillez bien spécifier :

104. Y a-t-il inspections ou audits réguliers des établissements de particuliers et de sociétés autorisés à traiter des substances chimiques contrôlées ?

Oui Non

Si Oui :

104.a. Veuillez bien spécifier.

105. Votre pays prévoit-il des sanctions administratives et/ou civiles pour délit ou infraction à l'encontre des personnes physiques ou morales qui traitent les substances chimiques contrôlées ?

Oui Non

Si Oui :

105.a. Veuillez bien spécifier.

106. Y a-t-il une autorité compétente pour coordonner la surveillance des substances chimiques contrôlées ?

Oui

Non

Si Oui :

106.a. Veuillez bien indiquer les fonctions et responsabilités confiées à l'autorité compétente ou à sa coordination. Si de par la loi, en joindre copie.

Responsabilités confiées à l'autorité compétente ou à sa coordination	Nom des autorités responsables
Contrôle du commerce international (importation, exportation, transit international)	
Contrôle du commerce intérieur	
Responsabilités auprès d'organisations régionales	
Responsabilités auprès d'organisations internationales	
Échange d'informations entre autorités des pays	
Inspection et audit des établissements	
Saisis de cargaison non conforme	

107. Votre pays dispose-t-il des mécanismes pour l'émission opportune de notifications préalables à l'exportation des substances contrôlées à d'autres États ?

Oui

Non

Si Oui :

107.a. Veuillez bien spécifier.

107.b. Veuillez bien détailler les notifications préalables à l'exportation envoyées au cours des deux dernières années, selon le format suivant :

Année	Pays destinataires de la marchandise	Nombre de notifications préalables à l'exportation envoyées	Nombre de notifications préalables à l'exportation envoyés dans des délais permettant au pays importateur de vérifier les cargos	Nombre de notifications préalables à l'exportation auxquelles il a été donné suite dans les délais

108. Votre pays dispose-t-il de mécanismes pour donner suite aux notifications préalables à l'exportation de substances contrôlées envoyées par d'autres pays ?

Oui Non

Si Oui :

108.a. Veuillez bien spécifier.

108.b. Veuillez bien compléter le tableau ci-après sur les notifications préalables à l'exportation auxquelles il a été donné suite dans les deux dernières années, selon le format suivant :

Année	Pays adressant les avis préalables à l'exportation	Nombre reçu Avis préalables à l'exportation	Nombre de notifications préalables à l'exportation auxquelles il a été donné suite dans les délais	Nombre de notifications préalables à l'exportation reçues après départ du cargo ou les délais pour y donner suite	Nombre de notifications préalables à l'exportation auxquelles il a été donné suite dans les délais établis

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 17 :

--

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

--

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 18

Adopter ou renforcer les mesures de contrôle visant à prévenir le détournement de stupéfiants, de substances psychotropes, de produits pharmaceutiques ayant des propriétés psychoactives, ainsi que les produits utilisés dans la production de drogues synthétiques.

109. Votre législation nationale sur les stupéfiants, de substances psychotropes, de produits pharmaceutiques ?

Oui

Non

Si Oui :

109.a. Veuillez bien joindre copie de la législation ou indiquer son adresse Web.

109.b. Veuillez bien indiquer dans ce tableau quels éléments de contrôle figurant dans les conventions, figurent aussi dans votre législation nationale:

Éléments figurant dans la législation	Section spécifique (titre, article, etc.) dans laquelle l'élément figure
Un système de licences pour la fabrication, le commerce et la distribution	
Un système d'ordonnances médical (hormis les préparations exemptées dans les conventions)	
L'obligation de tenir des registres de chaque mouvement des substances et produits contrôlés et de les soumettre à l'autorité compétente	
Règlementations en publicité et étiquetage	
Le contrôle de chaque action commerciale internationale (importation ou exportation), par le biais d'autorisations individuelles	
Un régime d'inspection des fabricants, exportateurs, importateurs, grossistes et détaillants impliqués dans stupéfiants, des substances psychotropes et des produits	

**pharmaceutiques psychoactifs dans
n'importe quel environnement (y compris les
ports et les zones franches)**

110. Un régime d'inspection des fabricants, exportateurs, importateurs, grossistes et détaillants rattachés aux stupéfiants, substances psychotropes et produits pharmaceutiques psychoactifs, dans n'importe quel environnement (y compris les ports et zones franches) ?

Oui

Non

Si Oui :

110.a. Quelle est sa position dans la structure organisationnelle ?

110.b. Quelles sont ses fonctions et responsabilités ?

110.c. Veuillez bien joindre copie de la législation pertinente si celle-ci spécifie les fonctions et responsabilités, ou inclure l'adresse Web.

111. Votre pays dispose-t-il de mécanismes pour estimer les besoins antidrogue ?

Oui

Non

Si Oui :

111.a. Veuillez bien développer.

111.b. Ce système livret-il les données mentionnées à l'Article 19 de la Convention de 1961 ?

Oui Non

Si Oui :

111.b.1 Veuillez bien développer.

112. Votre législation nationale prévoit-elle des sanctions administratives et/ou civiles pour atteinte ou infraction à la réglementation par les professionnels de la santé, gestionnaires, administrateurs, cadres professionnels et/ou représentants légaux des établissements qui travaillent avec des stupéfiants, des substances psychotropes et des produits pharmaceutiques psychoactifs ?

Oui Non

Si Oui :

112.a. Veuillez bien en donner la liste ici.

112.b. Veuillez bien joindre copie de la législation, ou inclure son adresse Web.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 18 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 19

Assurer la disponibilité adéquate de stupéfiants nécessaires à des fins médicales et scientifiques.

113. Votre pays fait-il périodiquement l'évaluation de la disponibilité de stupéfiants et de substances psychotropes ?

Oui

Non

Si Oui :

113.a. Ces évaluations incluent-elles l'analyse des obstacles qui se posent à une disponibilité adéquate ?

Oui

Non

114. En cas de problèmes à assurer une disponibilité adéquate de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques, votre pays a-t-il pris ou prévoit-il de prendre des mesures pour redresser la situation ?

Oui

Non

Si Oui :

114.a. Veuillez bien indiquer quelles mesures ont été prises ou prévues.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 19 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 20

Renforcer les organismes nationaux de contrôle du trafic de drogue et crimes connexes.

115. Votre pays fait-il périodiquement l'évaluation des points forts et des lacunes des organismes responsables du contrôle du trafic de drogue et crimes connexes ?

Oui

Non

Si Oui :

115.a. Veuillez bien indiquer les organismes et aspects couverts, ainsi que la fréquence des évaluations.

115.b. Quelle est l'ampleur de ces évaluations ?

116. votre pays dispense-t-il de programmes de formation continue pour les acteurs impliqués dans le contrôle du trafic de drogue et les crimes connexes ?

Oui

Non

If no:

116.a. Veuillez bien indiquer les activités formation menées ou suivies.

Dans les deux cas :

116.b. Veuillez bien préciser :

118.b.1. Quelles sont les organisations qui assurent la formation ?

116.b.2. Quel est le contenu/programme de formation proposé ?

116.b.3. Quelle est la fréquence des cours de formation ?

117. Votre pays dispose-t-il de mécanismes formels d'échange de données parmi les organismes responsables du contrôle du trafic de drogue et les crimes connexes ?

Oui

Non

Si Non :

117.a. Veuillez bien indiquer s'il existe des mécanismes formels d'échange de données.

Dans les deux cas :

117.b. Veuillez bien préciser les caractéristiques et organismes retombant sous ces mécanismes.

118. Votre pays a-t-il des lois ou réglementations sur l'application de la loi visant à prévenir le trafic illicite de la drogue :

118.a. Par voie aérienne ?

Oui

Non

Si Oui :

118.a.1 Veuillez joindre copie de ladite législation ou donner son adresse Web.

118.b. Par voie maritime ?

Oui

Non

Si Oui :

118.b.1 Veuillez bien joindre copie de ladite législation ou donner son adresse Web.

118.c. Par voie terrestre ?

Oui

Non

Si Oui :

118.c.1 Veuillez bien joindre copie de ladite législation ou donner son adresse Web.

119. Votre pays se révisé-t-il régulièrement ses plans d'application de la loi en vue de la prévention du trafic illicite de la drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

119.a. Veuillez bien en décrire le contenu et la fréquence de révision.

120. Votre pays a-t-il des lois et réglementations sur l'élimination définitive et sûre des drogues saisies ?

Oui

Non

Si Oui :

120.a. Quelles en sont les caractéristiques ?

120.b. Ces prévisions incluent-elles d'enregistrer la destination finale desdites substances ?

120.c. Incluent-elles les précautions environnementales à suivre pour différents types de substances ?

120.d. Veuillez bien joindre copie de ladite législation ou donner son adresse Web.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 20 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 21

Identifier les tendances et caractéristiques nouvelles du trafic illicite de la drogue et crimes connexes.

121. Votre pays suit-il l'analyse des tendances récentes du trafic illicite de la drogue et crimes connexes ?

Oui

Non

Si Oui :

121.a. Quels sujets sont couverts ?

121.b. Quelle est la fréquence des analyses ?

121.c. Ces études sont-elles ensuite publiées ou diffusées de façon in formelle ?

122. Les réglementations sont-elles actualisées sur la base des tendances nouvellement identifiées du trafic illicite de la drogue et crimes connexes, ou est-il prévu de le faire ?

Oui

Non

Si Oui :

122.a. Veuillez bien développer.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 21 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 22

Favoriser l'amélioration des systèmes d'information sur le trafic illicite de drogues et crimes connexes.

123. Votre pays dispose-t-il de données statistiques nationales sur le trafic illicite de la drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

123.a. Quelles sont les variables de la base de données sur la base desquelles ces dernières sont collectées ?

123.b. Quels organismes fournissent les données ?

123.c. Des modalités standardisées sont-elles employées pour la collecte et la validation des données fournies par les divers organismes ?

Oui

Non

Si Oui :

123.c.1. Veuillez bien développer.

124. Votre pays dispose-t-il d'un système national d'alerte précoce pour détecter des comportements nouveaux parmi les organisations criminelles impliquées dans le trafic illicite de la drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

124.a. En quoi consiste-t-il ?

124.b. Quels organismes sont inclus ?

124.c. Veuillez bien décrire son fonctionnement.

125. Votre pays mène-t-il l'étude et la recherche technique sur le trafic illicite de drogues et crimes connexes ?

Oui

Non

Si Oui :

125.a. Comment sont-elles diffusées ? (publiées ou circulation restreinte)

125.b. Quelle est leur ampleur ?

125.c. Veuillez bien donner le titre, la date, le contenu, et la méthodologie des études menées.

126. Votre pays mène-t-il des études sur la détermination des caractéristiques des drogues et du profil des impuretés¹¹ ?

Oui

Non

Si Oui :

126.a. Quelle est leur ampleur et leur fréquence ?

126.b. Quelles techniques sont employées pour l'analyse ?

126.c. Y a-t-il des registres informatisés des données physiques et chimiques relatives aux substances saisies, obtenues à partir de ces études ?

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 22 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

¹¹ **La détermination des caractéristiques des drogues et du profil des impuretés** : Il s'agit de l'utilisation des données des laboratoires scientifiques à l'appui des organismes d'application de la loi, visant à établir des liens parmi les échantillons de médicaments. A savoir, le recueil et le partage systématique, sous une forme standardisée, des données physiques et chimiques sur une saisie de drogue, y compris l'analyse et l'utilisation des traces d'impuretés pour relier des échantillons de médicaments différents entre eux.

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 23

Adopter des mesures de coopération efficace parmi les pays, dans le cadre des enquêtes criminelles, procédures d'enquête, rassemblement de preuves et échange de données, en assurant le respect des systèmes juridiques nationaux de chacun.

127. Votre pays dispose-t-il d'un mécanisme pour assurer l'échange effectif et sûr des renseignements relatifs à l'enquête des cas de trafic illicite de la drogue et délits connexes ?

Oui

Non

127.a. Veuillez bien développer.

128. Votre pays dispose-t-il de mécanismes formels de coordination et d'échange de données et des meilleures pratiques pour la prévention, la recherche, et le contrôle des activités liées au trafic de drogue via l'Internet ?

Oui

Non

Si Non :

128.a. Veuillez bien indiquer l'existence de mécanismes formels d'échange de données.

Dans les deux cas :

128.b. Veuillez bien indiquer leurs caractéristiques et les organismes y participant (nationaux, étrangers ou internationaux).

129. Votre pays assure-t-il ou participe-t-il à des ateliers de formation sur l'échange de renseignements lors d'enquêtes de cas de trafic illicite de la drogue et délits connexes ?

Oui

Non

Si Non :

129.a. Veuillez bien indiquer les activités de formation proposées ou auxquelles il a été participé.

Dans les deux cas :

129.b. Veuillez bien développer :

129.b.1. Quels organismes assurent cette formation ?

129.b.2. Quel est le contenu/programme de ladite formation ?

129.b.3. Quelle en est la fréquence ?

130. Votre pays assure-t-il ou participe-t-il à des activités de formation sur l'emploi de techniques spéciales d'enquête et de gestion de la chaîne de mise en sûreté des pièces à conviction saisies dans les cas de trafic illicite de la drogue et délits connexes ?

Oui

Non

Si Non :

130.a. Veuillez bien indiquer les activités de formation proposées ou suivies.

Dans les deux cas :

130.b. Veuillez bien spécifier :

130.b.1. Quelles organisations assurent cette formation ?

130.b.2. Quel est le contenu/programme de ladite formation ?

130.b.3. Quelle en est la fréquence ?

131. Votre pays dispose-t-il d'encadrements réglementaires et/ou des directives opérationnelles pour enquêter sur l'ensemble des avoirs, dans les cas de trafic illicite de la drogue et délits connexes ?

Oui

Non

Si Oui :

131.a. Veuillez bien décrire ces encadrements réglementaires et/ou directives opérationnelles?

131.b. Veuillez bien joindre copie desdits règlements et/ou directives, ou indiquer leur adresse web.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 23 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 24

Adopter ou renforcer, selon le cas, des mesures de contrôle ciblant le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes liés au trafic de la drogue.

132. Votre pays a-t-il criminalisé la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ?

Oui

Non

134.a. Veuillez bien développer.

133. Votre pays dispose-t-il de mécanismes pour éliminer les pertes et détournements dans les cas de commerce illicite ?

Oui

Non

Si Oui :

133.a. Veuillez bien identifier ces mécanismes.

134. Votre pays a-t-il des contrôles en place sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ?

Oui

Non

Si Oui :

134.a. Veuillez bien identifier les contrôles en place.

135. Les fabricants sont-ils tenus, dans la fabrication d'armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes, de faire les marquages appropriés assortis des informations visées à l'Article 6 de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes de 1997 ?

Oui Non

136. Votre pays dispose-t-il d'un système d'émission de permis pour l'exportation, l'importation, et le transit international ou des autorisations de transfert d'armes a feu, de munitions, d'explosifs, et autres matériels connexes ?

Oui Non

136.a. Veuillez bien le décrire.

137. Existe-t-il une autorité nationale responsable de la coordination des contrôles sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes ?

Oui Non

Si Oui :

137.a. Quelle est sa position dans la structure organisationnelle ?

137.b. Quelles sont ses devoirs et responsabilités ?

138. Votre pays tient-il un registre des armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes saisis pendant des opérations/actions contre le trafic illicite de la drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

138.a. Quel type d'information y est enregistré ? Veuillez bien développer.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 24 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 25

Établir, actualiser ou renforcer les cadres législatifs et institutionnels en matière de prévention, de détection, d'enquête et de poursuite du blanchiment de capitaux.

139. Le blanchiment de capitaux est-il incriminé conformément à la Convention de Vienne, de 1988 et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de 2000 ?

Oui

Non

Si Oui :

139.a. Veuillez bien joindre copie de la législation, ou indiquer son adresse web.

Si Non :

139.b. Des décrets sont-ils en cours pour criminaliser le blanchiment de capitaux ?

Oui

Non

Si Oui :

139.b.1. Veuillez bien développer.

140. Votre pays dispose-t-il de réglementations pour la prévention et le contrôle du blanchiment de capitaux ?

Oui

Non

Si Oui :

140.a. Ces réglementations suivent-elles les recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) ?

140.b. Veuillez bien joindre copie de la législation, ou indiquer son adresse web.

Si votre pays ne dispose pas de réglementations conformes aux recommandations :

140.c. Entreprnd-il ou envisage-t-il d'entreprendre des actions pour aligner sa réglementation anti-blanchiment d'avoirs sur les recommandations internationales ?

Oui

Non

Si Oui :

140.c.1. Veuillez bien développer.

141. Votre pays a-t-il une Unité de Renseignement Financier ?

Oui

Non

Si Oui :

141.a. Quelle est sa position dans la structure organisationnelle ?

141.b. Quels sont ses devoirs et responsabilités ?

141.c. L'Unité de Renseignement Financier est-elle membre du Groupe Egmont ?

141.d. Veuillez bien joindre copie de la législation régissant ses devoirs et responsabilités ou donner l'adresse web pertinente.

En l'absence d'une Unité de Renseignement Financier :

141.e. Votre pays a-t-il l'intention d'en créer une ?

Oui

Non

141.e.1. Veuillez bien développer.

142. Votre pays a-t-il des réglementations portant sur la saisie d'avares relatifs au blanchiment de capitaux ?

Oui

Non

Si Oui :

142.a. Les réglementations en vigueur, matière de saisie d'avares rattachés aux opérateurs du blanchiment des capitaux, prévoient-elles des mesures provisoires telles que le gel et l'embargo, empêchant tout emploi, transfert, ou autre disposition desdits avares ?

Oui

Non

142.a.1. Veuillez bien développer.

142.b. Veuillez bien joindre copie desdites réglementations ou en donner l'adresse web.

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 25 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

MESURES DE CONTRÔLE

RECOMMANDATION 26

Créer ou renforcer, conformément à la législation nationale, les organismes nationaux compétents pour la gestion des biens saisis et/ou confisqués, et leur disposition ultérieure.

143. Votre pays dispose-t-il d'un organisme chargé de la gestion/disposition des biens saisis et/ou confisqués ?

Oui

Non

Si Oui :

143.a. La responsabilité des biens saisis/confisqués dans les cas de trafic de drogue et de blanchiment de capitaux, revient-elle à un seul organisme ou à des organismes distincts ayant autorité pour chacun de ces crimes ?

143.b. Quelle est sa position dans la structure organisationnelle ?

143.c. Quels sont ses devoirs et responsabilités ?

143.d. Veuillez bien joindre copie de la législation régissant ses devoirs et responsabilités ou donner l'adresse web pertinente.

144. Votre pays dispose-t-il d'une réglementation portant sur la gestion et la disposition des biens saisis et/ou confisqués ?

Oui

Non

Si Oui :

144.a. Veuillez bien joindre copie desdites règlementations ou en donner l'adresse web.

145. Votre pays assure-t-il ou participe-t-il à des programmes de formation sur la gestion des biens saisis et/ou confisqués ?

Oui

Non

If no:

145.a. Veuillez bien indiquer quelles activités de formation ont été menées ou suivies.

Dans les deux cas :

145.b. Veuillez bien préciser :

145.b.1. Quels organismes assurent cette formation ?

145.b.2. Quel est le contenu/programme de ladite formation ?

145.b.3. Quelle en est la fréquence ?

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 26 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

RECOMMANDATION 27

Réaffirmer le principe de coopération recueilli dans les instruments internationaux¹² pour s'attaquer au problème mondial de la drogue, par le biais d'actions visant à assurer la conformité et l'efficacité.

146. Votre pays a-t-il ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

146.a. Votre pays a-t-il des lois ou autres dispositions juridiques prévoyant l'extradition de citoyens pour des délits incriminés conformément à l'Article 3.1 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

146.a.1. Veuillez bien indiquer dans le détail : loi ou disposition légale et articles ou règlements y correspondant.

146.b. L'extradition est-elle conditionnée par l'existence d'un traité, dans votre pays ?

Oui

Non

¹² Figurant dans le Plan d'Action de la Stratégie hémisphérique antidrogue, 2011-2015.

Si non :

146.b.1. Votre pays reconnaît-il les infractions criminalisées conformément à l'Article 3.1 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, sous réserve d'extradition ?

Yes

No

Si Oui :

146.b.1.a. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

146.c. Votre pays juge-t-il les personnes dont l'extradition a été refusée pour les motifs prévus à l'Article 4.2.a de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

146.c.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

146.d. Si votre pays ne pratique pas l'extradition pour ce type de crime, mais a établi sa compétence sur cette infraction, conformément à l'Article 4.2.b de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, traduit-il l'auteur présumé en justice ?

Oui

Non

Si Oui :

146.d.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

147. Votre pays a-t-il ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988 ou la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 ?

Oui

Non

Si votre pays a ratifié au moins une des Conventions susmentionnées à la question 147, veuillez bien répondre aux questions suivantes concernant le BLANCHIMENT D'ARGENT :

147.a. Votre pays a-t-il des lois ou autres dispositions juridiques prévoyant l'extradition de citoyens pour blanchiment d'argent ?

Oui

Non

Si Oui :

147.a.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

Si la base juridique n'est pas la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 :

147.b. L'extradition est-elle subordonnée à l'existence d'un traité ?

Oui

Non

If no:

147.b.1. Votre pays reconnaît-il les infractions incriminées conformément à l'Article 6 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 ?

Yes

No

Si Oui :

147.b.1.A. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

147.c. If the requesting state so requests, does your country try persons whose extradition has been denied on grounds of nationality?

Oui

Non

Si Oui :

147.c.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

148. Si votre pays a ratifié au moins une des Conventions susmentionnées à la question 147, veuillez bien répondre aux questions suivantes concernant le TRAFIC ILLICITE DROGUE ¹³:

148.a. Votre pays a-t-il des lois ou autres dispositions juridiques pour assurer l'assistance judiciaire réciproque à de tiers États lors d'enquêtes, procès et procédures juridiques en matière de trafic illicite de la drogue ?

Oui

Non

¹³ Le trafic illicite de la drogue tel que spécifié aux paragraphes 1 et 2 de l'Article 3, de la Convention de Nations Unies, Vienne, 1988.

Si Oui :

148.a.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

148.b. Votre pays a-t-il des lois ou autres dispositions juridiques pour assurer l'assistance judiciaire réciproque à de tiers États lors d'enquêtes, procès et procédures juridiques en matière de blanchiment d'argent ?

Oui

Non

Si Oui :

148.b.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

148.c. L'éventail d'entraide judiciaire comprend-elle certains de ces éléments suivants ?

	Oui	Non
Recueillir les témoignages ou déclarations des personnes		
Signifier des actes judiciaires		
Effectuer les perquisitions, saisies et embargos préventifs		
Examiner des objets et visiter des lieux		
Fournir les données, pièces à conviction et rapports d'experts		
Fournir les originaux ou copies conformes certifiées de documents et dossiers pertinents		
Identifier ou localiser les produits, biens, instruments ou autres articles à titre de pièces à conviction		

Faciliter la comparution volontaire de personnes dans l'État requérant		
--	--	--

149. Si votre pays a ratifié au moins une des Conventions susmentionnées à la question 147, veuillez bien répondre aux questions suivantes concernant les AVOIRS :

149.a. Votre pays a-t-il adopté des mesures permettant la confiscation des produits, ou des biens de valeur égale, provenant du trafic illicite de la drogue ; ou des matériaux et équipements ou autres instruments utilisés ou devant être utilisés de quelque manière que ce soit pour commettre le délit incriminé ?

Oui

Non

Si Oui :

149.a.1. Veuillez bien décrire brièvement :

149.b. Dans le cadre des mesures prévoyant la confiscation des produits, ou biens de valeur égale, provenant du trafic illicite de la drogue ; ou le matériel, équipement ou autres instruments utilisés ou devant être utilisés de quelque manière que ce soit pour commettre le délit incriminé, les autorités compétentes sont-elles habilitées à identifier, détecter, placer un embargo préventif sur, ou saisir les produits, biens, instruments ou autres éléments prévus à l'Article 3.1 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et substances psychotropes, de 1988, ou l'Article 12.1 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 ?

Oui

Non

149.b.1. Veuillez bien développer.

149.c. Les mesures prévoyant la confiscation des produits, ou biens de valeur égale, provenant du trafic illicite de la drogue ; ou le matériel, équipement ou autres

instruments utilisés ou devant être utilisés de quelque manière que ce soit pour commettre le délit incriminé respectent-elles les droits des tiers de bonne foi ?

Oui

Non

149.c.1. Veuillez bien développer.

150. Votre pays a-t-il ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

150.a. Votre pays a-t-il établi des mécanismes de communication entre ses organismes et services compétents pour faciliter l'échange rapide et sécurisé d'informations sur tous les aspects des infractions établies conformément à l'article 3.1 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

150.a.1. Veuillez bien en faire une brève description.

150.b. Votre pays dispose-t-il de mécanismes de coopération administrative avec les organismes et services dans d'autres États pour les enquêtes sur l'identité, les coordonnées et les activités des personnes supposément impliquées dans le trafic de drogue, la circulation de produits ou bien utilisés pour commettre le crime de trafic illicite de drogues, et le mouvement de stupéfiants, de substances psychotropes ou tout autre substance spécifiée aux Annexes des listes 1 et 2 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

Si Oui :

150.b.1. Veuillez bien en faire une brève description.

150.c. Votre pays a-t-il adopté des lois ou autres dispositions juridiques pour permettre le recours à la livraison surveillée de stupéfiants et de substances psychotropes en vue d'identifier les personnes impliquées dans le crime de trafic de drogue ?

Oui

Non

Si Oui :

150.c.1. Veuillez bien indiquer et préciser : loi ou disposition légale et articles ou réglementations y correspondant.

150.d. Une autorité centrale a-t-elle été conçue en vertu de l'Article 6 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

150.e. Une autorité centrale a-t-elle été conçue en vertu de l'Article 7 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

150.f. Une autorité centrale a-t-elle été conçue en vertu de l'Article 17 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ?

Oui

Non

151. Votre pays a-t-il ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 ?

Oui Non

Si Oui :

151.a. Les fabricants producteurs d'armes à feu sont-ils tenus par la loi de les marquer de façon adéquate dont le nom du fabricant, le lieu de fabrication, et la série ?

Oui Non

151.b. Is there a legal obligation for proper marking of imported firearms to permit identification of the importer's name and address?

Oui Non

151.c. Y a-t-il obligation légale d'un marquage approprié pour les armes à feu importées afin de permettre d'identifier du nom et l'adresse de l'importateur?

Oui Non

151.d. Votre pays s'est-t-il doté d'une entité ou d'un point de contact unique conformément à l'Article XIV.2 de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes de 1997 ?

Oui Non

151.e. Une autorité centrale a-t-elle été conçue en vertu de l'Article 13 du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 ?

Oui Non

152. Votre pays a-t-il ratifié la Convention interaméricaine sur l'entraide judiciaire en matière pénale de 1992 ?

Oui Non

Si Oui :

152.a. Une autorité centrale a-t-elle été conçue en vertu de l'Article 3 de la Convention interaméricaine sur l'entraide judiciaire en matière pénale de 1992 ?

Oui

Non

153. Veuillez bien fournir les données suivantes :
Nombre de demandes d'extradition faites, pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux.

Nombre de demandes faites d'extradition pour trafic de drogue			Nombre de demandes faites d'extradition pour blanchiment de capitaux		
2012	2013	2014	2012	2013	2014

154. Veuillez bien fournir les données suivantes :
Nombre de demandes reçues d'extradition pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux.

Nombre de demandes reçues d'extradition pour trafic de drogue			Nombre de demandes d'extradition reçues pour blanchiment de capitaux		
2012	2013	2014	2012	2013	2014

155. Please provide the following figures:
Nombre de demandes faites d'extradition pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux, dont réponse reçue.

Nombre de demandes faites d'extradition pour trafic de drogue, dont réponse reçue,			Demandes faites d'extradition pour blanchiment de capitaux, dont réponse reçue		
2012	2013	2014	2012	2013	2014

156. Veuillez bien fournir les données suivantes :

Nombre de demandes faites et répondues d'extradition pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux.

Nombre de demandes faites et répondues d'extradition pour trafic de drogue			Nombre de demandes faites et répondues d'extradition pour blanchiment de capitaux		
2012	2013	2014	2012	2013	2014

157. Veuillez bien fournir les données suivantes :
 Nombre de demandes faites d'entraide judiciaire pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux.

Demandes d'entraide judiciaire faites pour trafic de drogue			Demandes d'entraide judiciaire faites pour blanchiment de capitaux		
2012	2013	2014	2012	2013	2014

158. Veuillez bien fournir les données suivantes :
 Nombre de demandes répondues d'entraide judiciaire pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux.

Demandes répondues d'entraide judiciaire pour trafic de drogue			Demandes répondues d'entraide judiciaire pour blanchiment de capitaux		
2012	2013	2014	2012	2013	2014

OBSERVATIONS SUR LE CONTEXTE DE LA RECOMMANDATION 27 :

ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION :

SCHÉMA DU DOCUMENT DE REFERENCE (FACULTATIF)

Le document de référence (facultatif), que chaque État membre a préparé puis remis à l'Entité Nationale de Coordination (ENC), au début de la ronde du Mécanisme d'Évaluation Multilatéral (MEM), donne aux pays la possibilité de brièvement décrire l'état actuel de leurs contrôles antidrogues. Il devrait être concis et mentionner les accomplissements réalisés par le pays ainsi que les difficultés rencontrées en affrontant le problème.

Le but de ce document est de permettre au Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) de bien saisir la situation nationale en affrontant le problème de la drogue afin de rédiger avec précision des évaluations nationales. Il est donc souhaitable que les pays fournissent des informations qui contextualisent le mieux leurs efforts.

Dans afin de s'assurer que les Experts GEG reçoivent les informations les plus pertinentes, il est recommandé que les pays suivent le schéma ci-après pour préparer le document de référence ne devant pas dépasser les 3 pages.

I. Introduction :

Une rapide introduction au document devrait :

- Inclure une carte publiée du pays ;
- Donner un aperçu de la situation géographique, économique et sociale du pays ;
- Contenir une description générale du système politique du pays ;
- Contenir une description de la stratégie antidroque du pays ; et
- Donner un bref historique du problème de la drogue et des difficultés particulières ou des menaces qui se posent à la stratégie nationale antidroque

II. Description générale des efforts du pays pour affronter le problème mondial de la drogue¹⁴ :

Ce chapitre devrait :

a) décrire les priorités, les défis et les menaces rencontrés par le pays en affrontant le problème de la drogue, dans les sous-sections suggérées ci-après :

- Plan nationale antidroque et Autorité nationale antidroque/Renforcement institutionnel
- Réduction de la Demande
- Réduction de l'Offre
- Mesures de Contrôle
- Coopération Internationale

¹⁴ Le pays peut également publier une liste de sites pertinents contenant des informations supplémentaires sur la stratégie nationale anti-droque.

- b) inclure des données sur toute nouvelle drogue détectée, ou une augmentation soudaine de l'usage des drogues disponibles, ou toute nouvelle voie détectée d'administrer la drogue.

III. **Conclusion:**

La Conclusion devrait donner un aperçu de la façon dont le pays mène ses efforts antidrogues. Les pays devraient indiquer les domaines spécifiques qui ont reçu plus d'attention et ceux qui ont été priorisés. Dans la conclusion, les pays devraient également mentionner et présenter leurs principales réalisations. Les pays devraient également utiliser la Conclusion pour fournir au GEG toute information ne figurant pas dans l'Enquête du MEM, et qui semble utile pour mieux comprendre les efforts du pays.